

(N° 117.)

## SENAT DE BELGIQUE.

---

SÉANCE DU 24 JUIN 1858.

---

### **Rapport de la Commission des Finances chargée d'examiner les Projets de Loi portant règlement définitif des Budgets des exercices 1844, 1845, 1846, 1847 et 1848.**

*(Voir les N°s 78, 79, 80, 81, 82 et 160 de la Chambre des Représentants )*

---

Présents : MM. le Baron BETHUNE, ZAMAN et le Baron COGELS, Président  
et Rapporteur.

MESSIEURS,

Cinq projets de loi, relatifs au règlement définitif des budgets de 1844, 1845, 1846, 1847 et 1848, avaient été soumis à la Chambre des Représentants avant sa dissolution.

Ces projets ont dû faire ainsi l'objet d'une nouvelle présentation, qui a eu lieu le 8 février dernier.

Un rapport avait été présenté, au nom de la Commission des Finances de la Chambre des Représentants, le 5 mai 1857.

Ce rapport, fort remarquable, et qui fait preuve de l'examen le plus attentif et le plus consciencieux, a été adopté, sans la moindre modification, par la Commission permanente des Finances de la Chambre nouvelle.

La Cour des comptes est d'ailleurs parfaitement d'accord avec le Département des Finances, quant aux résultats des exercices dont il s'agit d'arrêter définitivement les comptes.

Votre Commission des Finances a l'honneur de vous proposer, en conséquence, l'adoption des cinq projets de loi que vous avez envoyés à son examen, tels qu'ils vous sont soumis.

*Le Président-Rapporteur,*  
Baron COGELS.